



CONDITIONS DE RÉSERVATION GITES DE MERIADEC  
BP13 56870 BADEN

Le loueur s'engage à mettre à disposition du locataire qui s'engage à l'occuper, un gîte comme stipulé dans le contrat de location. Pour que cette location soit définitivement enregistrée, le locataire devra retourner, dans le délai de 8 jours à partir de la date mentionnée un exemplaire du contrat de location, dûment daté et signé, accompagné :

- Pour une réservation effectuée plus de 30 jours avant l'arrivée, du règlement de l'acompte.
- Pour une réservation effectuée 30 jours et moins avant l'arrivée, du règlement total.

Le montant de l'acompte devra être réglé dès réception du contrat de location et joint à l'exemplaire à retourner. L'acompte sera déduit du montant des redevances, mais non remboursé par le camping en cas d'annulation.

**Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location).** Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

**En cas de réservation en partie (ou totalement) réglée par un Bon à Valoir pour un séjour annulé en 2020 :** L'affectation de ce bon à valoir pour le règlement de cette nouvelle réservation est définitif et annule le bon à valoir qui ne pourra donc plus être remboursé. La réservation ne pourra plus être modifiée une fois le bon à valoir utilisé.

- Les arrivées sont acceptées du samedi au samedi uniquement (sauf location au week-end et week-end prolongé). Les locations commencent à 16h et doivent être libérées avant 10h.
- En garantie une caution de 200 € est exigée du locataire lors de la remise des clés et celle-ci lui sera expédiée après vérification de la location sous déduction éventuelle des frais de remises en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilités.
- Possibilité de louer des draps, lit bébé, chaise bébé... (suivant nos disponibilités). Ces derniers seront facturés dès la réservation.
- Les tarifs location comprennent l'hébergement avec son équipement, les consommations d'eau, gaz, électricité, l'accès aux sanitaires, une place de parking.
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité d'hébergement loué. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
- Le gîte est loué pour un nombre de personnes indiqué. Toutes les personnes supplémentaires, ainsi que les visiteurs, devront se présenter au bureau d'accueil dès leur arrivée afin d'accomplir les formalités nécessaires.
- Le gîte sera rendu dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 95€ ( 130€ pour un gîte de plus de 8 personnes) pour le nettoyage de fin de séjour. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location, tout manquant doit être payé par le locataire.
- Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.



#### MODIFICATION DE VOTRE RESERVATION

- Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées (avec frais de modification de 30€), sous réserve de disponibilité.
- La direction se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser une réservation.

#### INTERRUPTION DU SEJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISEES

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

#### ANNULATION

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit et envoyée au Camping Mané Guernehué (lettre recommandée avec accusé de réception).

#### GARANTIE ANNULATION FACULTATIVE

Le Domaine Mané Guernehué et les gîtes de Mériadec vous proposent une garantie facultative qui couvrira le remboursement intégral des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour pour cas de force majeure (décès, accident, congés annuels du fait de l'employeur, licenciement, maladie grave : nécessitant aucun déplacement et sur justificatif médical). La garantie concerne le réservataire, ses ascendants et descendants en ligne directe. Attention elle doit être obligatoirement souscrite le jour de la réservation. TARIF : 3 € PAR JOUR RESERVÉ.

#### ANNULATION DU FAIT DE MANE GUERNEHUE

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé.

#### TAXE DE SÉJOUR

Le montant de la taxe de séjour est de 0,60 euros/jour/pers aux plus de 18 ans. Elle est applicable toute l'année. Elle n'est pas incluse dans le montant des séjours et elle peut être modifiée sans préavis par la commune.

#### ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés dans les gîtes.

#### RETARD

En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser. En l'absence de message écrit ou téléphoné du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient vacante 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

#### LITIGE

En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de Vannes.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur officiel du CAMPING MANE GUERNEHUE est affiché ou il peut vous être expédié sur simple demande de même que l'inventaire de votre location.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping et de la piscine.

### EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- Nous nous réservons le droit de ne pas autoriser l'entrée ou le séjour dans le camp de toute personne dont le comportement pourrait troubler l'ordre public.
- L'accès au terrain n'est autorisé qu'après inscription au bureau sous couvert d'une pièce d'identité. Elle implique l'acceptation du règlement intérieur.
- L'accès au complexe aquatique est strictement réservé aux clients du camping et des gîtes. Les maillots de bain (shorts interdits) et le port du bracelet sont obligatoires.
- L'usage de la piscine et des différentes installations destinées aux enfants et adolescents demeurent sous la responsabilité des parents.
- Les véhicules ne peuvent circuler dans le camp entre 23h et 7h. La vitesse est limitée à 10 km/h.
- Les plantations florales doivent être respectées.
- Le résidant est responsable de sa propre habitation et de ses objets. Il lui appartient de s'assurer ; le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, chute de produits végétaux, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.